Pour défendre ses droits, face aux pratiques de certains chefs d'établissement et d'inspecteurs

Le **SNALC** considère le rôle des chefs d'établissement comme essentiel mais complexe car soumis à des pressions multiples et contradictoires.

Le **SNALC** dénonce le fait que de nombreux chefs d'établissement mettent sur le même pied la parole de l'élève et du professeur, et sacralisent l'avis des parents, jugés mystérieusement aptes à évaluer l'enseignant quelle que soit sa matière, à critiquer ses méthodes et le degré d'avancement du programme.

C'est pourquoi nos élus accompagnent et défendent les personnels en butte à des pratiques injustes et vexatoires de leur chef.

Le **SNALC** soutient les personnels le représentant dans les établissements, les élus au conseil d'administration, en les informant et en les conseillant, pour qu'ils puissent faire entendre leurs propositions et réussir à les faire adopter et mettre en œuvre, et créer alors un véritable contre-pouvoir au sein des établissements.

De même, les inspecteurs oublient parfois qu'ils ont d'abord été professeurs. Le rendez-vous de carrière, instauré par le PPCR réduit encore les possibilités de recours. Ainsi les conseils des élus du **SNALC** revêtent une importance d'autant plus grande.

.

Les sept raisons de voter pour le SNALC-FGAF

aux élections professionnelle du 29 novembre au 6 décembre 2018